



Commune de May en Multien
Seine-et-Marne

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain FORESTIER, Maire.

Etaient présents : Alain FORESTIER, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, François BROCHET, Chantal BERGANDY, Michaël RUBENS, Virginie GUESDON, Jean Henri BORENTIN, Charles GARNIER, Philippe ALLEMBACH, Eric DUCREAU

Absents excusés : Caroline FOURMANOIR donne pouvoir à Chantal BERGANDY, Arnaud SIMONET donne pouvoir à Francine THIERY

Absente : Marie-Thérèse RIVIERE

Virginie GUESDON est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part de la lettre de démission de Monsieur Gilles COLMANT pour son mandat de conseiller municipal. A présent, le conseil municipal est désormais de 14 membres en exercice.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 est adopté à la majorité par 13 voix pour.

1) ADHESION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PAR LE CDG 77

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance arrive à échéance et qu'il y a lieu de le reconduire au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 6 ans. Ce contrat d'assurance des risques statutaires garantit les frais laissés à sa charge en application des textes régissant le statut de ses agents en cas de décès, invalidité, incapacité temporaire et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver l'adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires auprès du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

2) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 35 HEURES – ESPACES VERTS

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que des entretiens ont eu lieu pour le poste d'Adjoint technique à 20 heures hebdomadaires, mais n'ont pas abouti car peu de candidats qualifiés et le nombre d'heures de travail est insuffisant.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil de créer un poste d'Adjoint technique aux espaces verts à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

Madame Francine THIERY précise que le coût d'un poste à temps plein chargé est de 31 000 € annuel.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

3) FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-ALBERT A LIZY-SUR-OURCQ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'école Saint-Albert de Lizy-sur-Ourcq sollicite la commune afin de bénéficier d'un forfait communal. Celui-ci consiste à définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Saint-Albert par la commune de May en Multien.

Considérant que la commune dispose de tous les services extra-scolaires (restauration scolaire et accueil périscolaire) pour accueillir les enfants du village de la classe de petite section à celle de CM2, Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil de refuser la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint-Albert.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

4) INSTAURATION D'UNE PENALITE POUR NON-INSCRIPTION A LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la facturation mensuelle de la restauration scolaire est établie sur la base des inscriptions au regard des présences constatées. La fréquentation de ce service est soumise à une inscription préalable. En cas de présence d'un enfant non-inscrit à la restauration scolaire, la commune prévoit de facturer à la famille une pénalité pour non-inscription.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'appliquer un tarif de 5 € de pénalité, en plus du prix d'un repas enfant.

Monsieur Jean Henri BORENTIN soulève que le montant de la pénalité est élevé.

Madame Francine THIERY annonce que malheureusement il est arrivé de devoir donner le repas de la cantinière ou le plat témoin à un enfant non-inscrit à la restauration scolaire. L'objectif de cette pénalité est de responsabiliser les familles.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

Cette décision entraîne instantanément la modification du règlement intérieur de fonctionnement de la restauration scolaire et sera effective dès le 4 novembre prochain. Les familles seront également informées de sa mise en place.

5) APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT POUR LA REALISATION DU SITE INTERNET INSTITUTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du schéma de développement des usages et services numériques, le Département a décidé d'aider les communes de Seine-et-Marne de moins de 2 000 habitants dans la mise en place de leur site internet institutionnel. Cette décision a fait l'objet d'une convention approuvée par délibération du Conseil Général n°2/02 en date du 24 juin 2011.

La plateforme technique utilisée dans le cadre de cette aide étant devenue obsolète, le Département a décidé en 2020 de mettre en place une nouvelle plateforme technique et de migrer les sites internet des collectivités ayant déjà conventionné vers cette nouvelle plateforme. Ce changement de plateforme technique ainsi que les ajustements nécessaires en termes de sécurisation des sites internet et de conformité au RGPD ont fait l'objet d'un avenant n°1 à la convention, approuvé par délibération du Conseil départemental n°1/05 en date du 5 mars 2021.

Les conventions conclues entre le Département de Seine-et-Marne et les collectivités inscrites au dispositif arrivent à échéance dès novembre 2022. Dans ce cadre, le Département décide de prolonger la durée de la convention, dans une limite de 10 ans pour les collectivités ayant déjà conventionné et qui souhaitent continuer à bénéficier de l'aide du Département. Pour ces collectivités, il convient de conclure un avenant n°2 à la convention initiale.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'approuver l'avenant n°2 à la convention portant sur l'accompagnement du Département pour la réalisation du site internet institutionnel.

Monsieur Michaël RUBENS ajoute que ce renouvellement se fait tous les 2 ans sur la période des 10 ans et qu'il est possible d'y mettre fin si la commune le souhaite.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

6) BONS ET CADEAUX DE NOEL DES ENFANTS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la municipalité renouvèle l'achat de cadeaux et "bons cadeaux" pour les enfants de May en Multien. La commune propose également un spectacle pour le Noël des enfants.

Monsieur le Maire soumet donc aux membres du conseil de fixer la participation communale à 20 euros pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 11 ans pour les extérieurs et jusqu'en CM2 pour ceux scolarisés à l'école de May.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

7) BONS CADEAUX DE NOEL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL – ANNEE 2024

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que la commune souhaite également renouveler l'achat de bons cadeaux pour le Noël du personnel communal pour l'année 2024 et propose de fixer le montant de la participation à 100 euros par agent communal titulaire.

Madame Francine THIERY ajoute que le personnel communal est volontaire et présent, et qu'il faut remercier le travail accompli.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

8) ATTRIBUTION DES COLIS DES ANCIENS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la municipalité renouvèle l'achat de colis pour les personnes âgées de 65 ans et plus. La commune prévoit également un repas accompagné d'une animation.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil d'attribuer une participation communale à hauteur de 17,95 euros pour un colis d'une personne et de 24,95 euros pour un colis de 2 personnes.

Madame Marie-Hélène RABELLE rappelle que le repas des anciens aura lieu le samedi 19 octobre et que les colis ne pourront pas être livrés à cette période. Elle souhaite offrir un goûter aux anciens afin de leur remettre les colis de Noël. Une date sera donc fixée prochainement.

Il est également proposé d'offrir un coffret pour les personnes en maison de retraite à hauteur de 12,95 €.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

9) AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil régional sollicite les communes pour émettre un avis sur le projet de plan des mobilités en Ile-de-France arrêté en conseil régional.

Madame Virginie GUESDON précise que le plan des mobilités a déjà été voté par le conseil régional. Concernant les transports en zones rurales, le projet sera mis en place « dans la mesure du possible ».

Les membres du conseil émettent une abstention majoritaire sur le projet de plan des mobilités.

9 ABSTENTIONS ET 4 VOIX POUR

10) MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVÉE

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée ;

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 13 VOIX POUR

✳ INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Monsieur le Maire informe que les collectivités auront l'obligation à compter du 1^{er} janvier 2025 de participer à la protection sociale complémentaire « en prévoyance » à hauteur minima de 7 € brut par agent. Cette prévoyance a pour but, dans le cadre d'un long arrêt maladie (supérieur à 90 jours) où l'agent serait mis à demi-traitement, de bénéficier d'un maintien de salaire (traitement brut indiciaire + NBI + primes).

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à la Gendarmerie de Lizy-sur-Ourcq afin d'aborder plusieurs sujets :

- Troubles du voisinage récurrents qui entraînent des problèmes de santé et aux autres sur les habitants. Il invite donc la Gendarmerie à effectuer une enquête de voisinage,
- Une plainte pour dégradations de la barrière du terrain ainsi que les vestiaires du foot avait été déposée, à ce jour pas de connaissance de poursuite de l'enquête,
- Insécurité sur la commune, cambriolages,
- Une gendarme référente viendra animer une réunion sur la vidéosurveillance.

Monsieur Jean Henri BORENTIN fait part qu'un parent aurait aimé être informé en amont que son enfant était concerné par le dépôt de plainte. Monsieur le Maire répond qu'il faut agir afin que ce groupe de jeunes cessent de dégrader le village.

➤ Certains habitants de la commune subissent de fortes pannes de l'opérateur Orange. Monsieur le Maire va relancer l'interlocuteur chez ce prestataire.

➤ Suite à de grosses pannes électriques, Monsieur le Maire et Monsieur Pascal MEHEUT, agriculteur, ont échangé avec Enedis. Monsieur le Maire devrait prochainement rencontrer un interlocuteur.

➤ Monsieur le Maire a tenté à plusieurs reprises de contacter par mail la société XPfibre, concernant un fourreau au sol près de la ferme de Monsieur Charles GARNIER. Pour le moment, aucune réponse n'a été reçue.

➤ La mairie et l'école sont équipées de la fibre chez le prestataire Free. Les lignes téléphoniques et internet Orange ont été résiliées. Les 2 ordinateurs du secrétariat de mairie ont été changés cet été afin de permettre une mise à niveau des logiciels métiers indispensables.

➤ Maison du Presbytère : 2 visites ont eu lieu mais pas d'offre. Il faudra trouver une solution si la vente n'aboutit pas.

➤ Salle des associations : notre assureur essaye de récupérer auprès de chaque entreprise ayant participé à la construction de celle-ci, 31 000 € en recouvrement de créance.

➤ La DGFIP (Trésor public) a proposé à la commune des biens sans maître : un verger et un morceau de marais. Monsieur le Maire souhaite acquérir ces parcelles dans le patrimoine communal. Cette opération ne présente pas de coût pour la municipalité, à l'exception de la taxe foncière, et peut s'arrêter d'elle-même en cas de connaissance d'un héritier. D'autres parcelles ont été identifiées comme biens sans maître, à étudier.

➤ Le projet concernant l'aménagement d'équipement dans la cour de l'école n'est pas réalisable en termes de sécurité et faisabilité (revêtement du sol). De ce fait, Messieurs Michaël RUBENS et le Maire se sont tournés sur le projet d'un city stade.

Un audit avait été réalisé sur le terrain de foot et le city stade existant. Il en ressort que celui-ci n'est pas aux normes sur la sécurité. 2 devis ont été réalisés (sociétés Agoospace et Casal sport) pour la réalisation d'un terrain multisport. Un devis a également été fait auprès de l'entreprise Wiame pour la réfection de la plateforme. Des subventions pourront être sollicitées auprès de plusieurs organismes, il faudra donc élaborer un marché pour un bureau d'étude en charge des dossiers de demandes de subventions.

Messieurs Michaël RUBENS et le Maire poursuivent leur travail sur cet avant-projet.

➤ La porte du hangar rue de Soissons va être changée par le propriétaire.

- Madame Marie-Hélène RABELLE souhaite aussi que l'aménagement d'un local pour l'agent technique aux espaces verts soit rapidement envisagé.
Elle souligne également le retrait prématuré de toutes les installations sportives au city stade car les enfants n'ont plus aucune structure pour jouer.
Madame Marie-Hélène RABELLE ajoute que les ralentisseurs placés à l'entrée des hameaux seraient à retirer car ils se trouvent hors agglomération donc non règlementaires.
- Monsieur le Maire informe avoir reçu le Sénateur Aymeric DUROX, qui avait sollicité un rendez-vous. Différents sujets ont été évoqués et il en a profité pour aborder le projet du drapeau et la broderie de la Croix de guerre.
- Monsieur François BROCHET informe qu'une personne souhaite ouvrir une épicerie dans l'ancien local IAD France situé rue de Soissons. Il soumet l'approbation du conseil municipal, qui émet un avis favorable.
- Madame Francine THIERY fait part d'une formation pour l'initiation au défibrillateur qui aura lieu le samedi 2 novembre 2024, ainsi qu'une formation aux premiers secours le mercredi 27 novembre 2024 pour les agents communaux et les habitants (sessions de 20 à 25 personnes).
- Alain LEPAGE, habitant, soumet l'idée de créer un collectif, composé de bénévoles, pour nettoyer les chemins de la commune, construire un terrain de boules, et sollicite le soutien de la mairie pour ce projet. Le conseil municipal est favorable à cette demande. Une réunion sera organisée courant mars 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 45.

Le secrétaire de séance
Virginie GUESDON



Le Maire
Alain FORESTIER

